



Observatoire  
régional  
de l'intégration  
et de la ville

Centre de ressources  
Grand Est

---

# SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE RÉGIONALE "PARTICIPATION DES HABITANTS-ES, LES ENJEUX DE LA DÉMOCRATIE LOCALE"

MARDI 5 DÉCEMBRE 2024

---



## INTRODUCTION

Cette journée a été organisée par l'ORIV, Centre de ressources politique de la ville du Grand Est, et bénéficie du soutien de la DREETS Grand Est.

Elle fait suite à différents constats : les démarches de participation, quelles qu'elles soient, mobilisent souvent les mêmes personnes. On entend alors souvent les associations ou les collectivités déplorer le fait de voir toujours les mêmes profils de personnes dans les conseils d'administration, dans les conseils de quartiers, dans les conseils citoyens etc. Les questions de mobilisation et d'engagement (ou de non engagement ?) reviennent ainsi sans cesse, à l'instar d'une rengaine routinière dont on aurait du mal à se défaire. Face à ce constat, on voit alors émerger plusieurs réactions : de la lassitude, un sentiment d'inefficacité car on ne parvient pas à trouver de nouvelles solutions, allant jusqu'à l'expression d'un « ras-le-bol » assez fort. *« Sur le papier, c'est chouette la participation des habitants-es, mais en vrai, c'est impossible, je n'y crois plus une seconde ».*

Toutefois, les professionnels-les continuent de faire de la participation en partant du principe que « les personnes qui sont là sont les bonnes personnes. » Effectivement, il n'est pas question de remettre en cause la participation et l'inclusion des habitants-es à la construction des politiques publiques, mais doit-on s'en arrêter au constat de se dire que « les bonnes personnes qui sont là sont les bonnes personnes » ? Cet adage ne renforce-t-il pas le fait que nous pouvons nous contenter de ceux et celles qui sont toujours là ? Ne signifie-t-il pas que finalement, si une part de la population n'est pas entendue, ce n'est pas si grave dans la mesure où il y a, de toute façon, quelques personnes présentes ? En même temps, n'est-il pas plus pertinent, dans les processus de participation, de se concentrer sur la qualité des échanges (même s'ils se font toujours avec les mêmes personnes), plutôt que sur la quantité de personnes mobilisées (mais qui potentiellement, sont là sans être là car trop imprégnées par les difficultés qu'ils et elles rencontrent au quotidien) ? Si ce sont toujours les mêmes personnes que l'on entend, qui se mobilisent, ne peut-on pas en conclure qu'il y a un problème quelque part ? Mais alors ce problème, où se situe-t-il ?

Cette journée vise à interroger cette question, en réfléchissant à l'impact des cadres de la participation qui sont proposés par les « sachants-es ».

A l'heure où le caractère obligatoire des conseils citoyens est réaffirmé (cf. décret du 15 novembre 2024), n'est-ce pas le moment de se saisir de cette occasion pour construire une nouvelle forme de conseil citoyen, peut-être moins formelle, plus fluide, où chacun et chacune pourrait s'engager et se désengager au gré de ses envies, de ses intérêts et de ses propres contraintes de vie ? Ne serait-il pas le moment de se donner des règles communes, dans lesquelles les individus se sentent considérés, des règles qui permettent aux individus d'être pris au sérieux, et aux collectivités de s'obliger à la considération ?

Car finalement, c'est bien ce que l'on a entendu dans les phases de construction des contrats de ville 2024 – 2030 : que demandent les « habitants-es » ? Des réponses et de la considération. Des endroits dans lesquels même les plus précaires se sentent légitimes à s'exprimer bien plus qu'une multiplicité de dispositifs ou d'instances de participation qui n'induisent pas forcément plus de démocratie, mais une sur-représentation de ceux que l'on voit toujours.

Pour explorer ce vaste sujet, nous avons eu le plaisir d'accueillir Adeline de Lépinay (durant la matinée) et Pascale Budin (durant l'après-midi). Ces interventions ont été ponctuées par des temps en atelier et un forum d'initiative.

## INTERVENTION D'ADELINE DE LÉPINAY

*Ce texte est issu de l'intervention d'Adeline De Lépinay. Il n'est pas la retranscription de l'intervention orale mais en reprend les éléments clefs.*

Adeline De Lépinay est militante et formatrice en éducation populaire. Elle a mené de nombreuses réflexions sur la démocratie et les systèmes d'organisation des groupes. A partir d'une recherche sur la diversité des *labor & community organizing* (syndicalisme et associatif revendicatif) à Boston, New-York et Chicago pendant 4 mois en 2017, Adeline De Lépinay a pu mettre en perspectives les approches de l'éducation populaire. De ces réflexions et mises en perspectives, l'ouvrage « [« Organisons-nous ! Manuel critique »](#) », est né et a été publié pour la première fois en novembre 2010, aux éditions Hors d'Atteinte.

Si les notions de liberté, de fraternité et d'égalité sont au cœur de la démocratie, il n'en reste pas moins que les inégalités sont aujourd'hui fortes et persistantes au sein de notre société. Or, défendre la démocratie, selon Adeline De Lépinay, c'est avant tout agir pour l'égalité, car « *sans égalité, pas de démocratie* ». Actuellement, le constat est amer et les messages politiques envoyés ne vont pas dans ce sens. L'heure est au renforcement des polarités et des inégalités.

*“ Il faut cesser de réunir autour d'une table des poules et des renards pour leurs demander de décider du repas du soir „*

*“ Sans égalité, pas de démocratie „*

Les pratiques démocratiques devraient encourager le fait de pouvoir exprimer des désaccords, et d'être reconnu pour cela. Or, l'ensemble de la société repose sur un système d'obéissance (l'école apprend à obéir, le système du salariat applique également ce modèle) dans lequel le collectif n'a pas de place si ce n'est pour être contrôlé et réprimé. Les évolutions des libertés associatives en sont la preuve et on observe de plus en plus un système d'autocensure dans le milieu associatif (financement par projet, concurrence entre les associations, etc.) avec pour conséquence, un découragement de l'auto-organisation.

Pour l'intervenante, construire la démocratie, c'est avant tout construire des « capacités démocratiques », ce que les mouvements d'éducation populaire ont toujours cherché à faire, mais selon des traditions différentes qu'elle retrace rapidement :

- Une première tradition universaliste, basée sur le déni des différences : Il s'agit « *d'éduquer le peuple, que chacun-e devienne citoyen-ne, de diffuser une culture commune, de faire « République »* ». Le peuple est uni dans la République et les particularismes (les cultures locales, les langues par exemple) sont niés. Ce courant développe donc une idée d'émancipation des Autres « selon certaines normes ». Or, on ne peut pas faire le bien des autres à leur place.
- Une deuxième tradition, issue du mouvement ouvrier : C'est l'éducation populaire au temps de la révolution industrielle : il s'agit, pour les ouvriers, de gagner des droits, de comprendre leurs situations, de s'éduquer ensemble, de transformer la société collectivement. C'est « le temps de la révolte, de la Commune de Paris », mais aussi de la mise en place de l'école laïque et ouverte aux femmes, avec la 3<sup>ème</sup> République.
- Une troisième tradition issue du christianisme social. C'est le moment où ces différents mouvements (confessionnels ou laïques) développent leurs mouvements de jeunesse, créent des colonies de vacances, déploient des actions éducatives de proximité....

L'éducation populaire est donc traversée par des projets politiques différents, avec des questions sous-jacentes : qui veut éduquer qui ? Pour quoi faire ? Comment s'éduque-t-on collectivement ? Deux tendances parcourent ces différents mouvements : d'un côté, l'idée d'éduquer le peuple pour qu'il participe comme je veux qu'il participe, et de l'autre, l'idée que le peuple s'éduque et participe comme il l'entend donc potentiellement, en confrontation avec ce qui existe.

L'éducation populaire repose évidemment sur la notion d'émancipation qui renvoie « *au fait de se défaire de ces assignations, d'avoir un peu plus de choix et à un principe de base selon lequel « on n'émancipe pas Autrui* » Aujourd'hui, on se rend compte que l'émancipation renvoie plutôt à la responsabilité individuelle (cf. « Il suffit de traverser la rue pour trouver un travail »). Or si l'émancipation est individuelle, on ne peut pas s'émanciper tout seul. C'est le paradoxe et le nœud du problème. Emancipation individuelle et collective sont intrinsèquement liées. L'émancipation renvoie, dans l'idéal, à une dimension collective où l'individuel, le social, et le collectif doivent être mis en perspective, ce qui amène à questionner les postures d'accompagnement et de facilitation ainsi que la manière de s'adosser à des collectifs.

Aujourd'hui, il y a de plus en plus de forces anti-démocratiques et la participation des habitants-es, dans ce contexte, vient soigner des symptômes mais ne s'attaque pas aux causes du renforcement des inégalités.

Afin d'aller plus loin dans la réflexion et de proposer une réponse face à ces constats, Adeline De Lépinay invite à s'intéresser au modèle du community organizing, développé par Saul Alinsky. Le modèle du community organizing insiste sur la capacité des groupes à s'organiser de manière autonome, à prendre part à la vie publique, à être reconnus comme des acteurs de la démocratie. La puissance de ce modèle est notamment d'inclure les rapports de force et de conflits entre les groupes sociaux et qui préexistent dans la société (alors qu'en France, ces rapports sont plutôt tabous). Si ce modèle ne peut être transposé tel quel au contexte français, il permet de prendre en compte l'existence et l'acceptation de contre-pouvoirs.

Si l'on s'intéresse aux habitants-es de quartiers populaires, on se rend compte qu'ils et elles sont régulièrement soumis à des rapports de forces et sont même amenés-es à subir certaines situations (on peut par exemple penser aux opérations de rénovation urbaine malgré le fait que des consultations sont régulièrement organisées). La question des impacts de la participation des habitants-es se doit alors d'être posée, elle est légitime. Que veut-on faire réellement lorsque l'on fait de la participation des habitants-es ? Que cherche-t-on à produire ? Quels seront les impacts de ce que l'on fait avec les habitants-es ?

Le community organizing peut être comparé à une méthodologie collective de l'action sociale qui part du principe que, pour pouvoir agir sur une situation, il faut avoir du pouvoir. Saul Alinsky développe cette pensée en constatant que les classes populaires sont souvent les grandes oubliées des débats publics alors même qu'il faudrait plutôt leur donner une réelle place dans le débat démocratique, sans quoi, elles risqueraient de se mettre en opposition avec les sociétés. Ainsi, plutôt que de s'inscrire dans un mouvement de rupture, Saul Alinsky décide de proposer une méthode d'organisation des classes populaires où le pouvoir se prend, sans passer par les élites. L'idée est ici de lutter de manière collective, contre des problèmes collectifs. L'enjeu est donc avant tout de construire le collectif, de renforcer les liens entre les individus, de créer l'appartenance au groupe, pour pouvoir défendre collectivement un objectif et ainsi, aboutir à un renversement de l'équilibre du pouvoir. Faire de la participation des habitants-es reviendrait alors à amener les groupes d'habitants-es à s'emparer d'un pouvoir collectif qui est le leur.

Au centre du community organizing, on trouve l'idée du conflit, qui agit comme socle démocratique. Le conflit est ici à envisager comme une organisation des désaccords. Il ne s'agit pas de rentrer dans des rapports de forces violents avec les détenteurs du pouvoir mais de reconnaître les désaccords comme autant d'arguments démocratiques. C'est l'idée de « l'intégration sociale par le conflit » là où la décision par consensus serait finalement le déguisement de la domination.

En utilisant le community organizing comme source de réflexion, Adeline De Lépinay nous invite à penser la situation française à l'aune de 2024. La démocratie française est-elle un lieu d'exercice du conflit ou d'exercice du consensus ? Comment faire pour renforcer cette fameuse « intégration sociale par le conflit » ?

Plusieurs pistes de réflexion sont avancées par l'intervenante qui nous invite à prendre du recul pour questionner les éléments suivants :

- Quel rôle joue la puissance publique par rapport à l'expression des contre-pouvoirs ?
- Quels sont les impacts de nos manières de faire de la participation des habitants ? Renforcent-elles les rapports de domination ?
- Les associations sont-elles l'expression de contre-pouvoirs ?
- En quoi la puissance publique concoure-t-elle à réduire les inégalités ?

Adeline De Lépinay invite également à penser les termes de la démocratie et des rapports de domination au l'aune des personnes qui détiennent le pouvoir. En ce sens, elle invite les professionnels-les à se questionner sur les liens qu'ils entretiennent avec les habitants-es dans les dispositifs de participation. Lorsqu'un-e professionnel-le organise un temps de participation (que ce soit une réunion publique, un temps de co-construction ou autre), l'initiative vient du-de la professionnel-le. Les professionnels-les détiennent le pouvoir à ce moment-là.

L'enjeu est alors de faire de la place à l'expression des différents points de vue, que l'on soit d'accord ou non, en tant que professionnels-les car faire société induit de vivre ensemble, dans le respect des avis des uns et des autres et non d'annihiler les points de vue qui peuvent nous poser problème en tant que professionnel-le.

## ATELIER : ET SI ON ARRÊTAIT ?

Durant la seconde partie de la matinée, les participants-es ont été invités-es à participer à des ateliers qui questionnaient quatre dispositifs de participation :

- Les réunions publiques
- Les conseils citoyens
- Les conseils de quartier
- Le fond de participation des habitants-es

Les ateliers visaient à savoir ce que l'on gagnerait et ce que l'on perdrait, à arrêter chacun de ces dispositifs.

### Les réunions publiques

L'organisation d'une réunion publique demande du temps et crée parfois des situations de tensions difficiles à gérer entre les participants-es et les personnes responsables de l'animation. Les réunions publiques sont souvent le lieu de récolte de doléances reflétant des besoins plus ou moins individuels, mais dans lesquels l'intérêt collectif est difficile à faire émerger.

#### En arrêtant les réunions publiques, on gagnerait :

- ➔ A ne plus subir de la conflictualité et des tensions.
- ➔ A ne plus travailler en soirée, alors même que ces horaires atypiques ne sont pas reconnus.
- ➔ A temps.
- ➔ A l'argent.
- ➔ A ne plus décevoir des habitants-es qui ne se sentent pas écoutés.
- ➔ A ne plus discuter toujours avec les mêmes personnes.
- ➔ A ne plus avoir le sentiment d'instrumentaliser les habitants-es en proposant des réunions sur des sujets déjà ficelés.
- ➔ A ne plus reproduire une violence symbolique et des rapports de domination entre professionnels-les et habitants-es.
- ➔ A ne plus proposer des échanges qui ne répondent pas aux attentes des habitants-es.

Pourtant, les réunions publiques sont un lieu nécessaire d'information, qui permet parfois d'apaiser des tensions ou d'ouvrir des espaces d'échanges avec les citoyens. Elles permettent parfois de lever des incompréhensions, ou de donner des explications.

#### Si les réunions publiques n'existaient plus, on perdrait :

- ➔ Du lien social.
- ➔ De l'écoute envers les individus.
- ➔ De la transparence dans l'action publique et donc, une mise à mal du lien de confiance envers les institutions.
- ➔ Un lieu où les habitants-es témoignent de leur quotidien.
- ➔ Un espace dans laquelle la conflictualité peut s'exprimer dans la bienveillance si elle est bien cadrée et gérer dans le respect des uns et des autres.
- ➔ Un lieu dans lequel les habitants-es peuvent rencontrer les élus-es.
- ➔ Un lieu dans lequel des sujets complexes peuvent être explicités.
- ➔ Un lieu d'animation sociale.
- ➔ Un lieu où l'on peut voir sur quoi les élus-es s'engagent.

## Préconisations / Leviers

Si les réunions publiques comportent des limites, elles sont toutefois un lieu d'information pour les habitants-es. Il pourrait être intéressant d'en repenser le format et de les inscrire dans un processus global : avant, pendant et après un projet. Les intentions des réunions publiques doivent être transparentes, réelles et sincères.

## Les conseils de quartier

Les conseils de quartier sont encadrés par l'article L2143-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Les acteurs remarquent que les modalités de mise en œuvre sont cependant différentes selon les collectivités.

### Si les conseils de quartier s'arrêtaient, on gagnerait :

- ➔ Du temps et de l'énergie puisque les conseils de quartier n'obligent en rien les élus-es à mettre en place les propositions qui y sont faites.
- ➔ De ne plus décevoir les habitants-es avec une instance qui est descendante.
- ➔ De ne plus faire perdurer une instance qui n'est pas représentative de l'ensemble des habitants-es.
- ➔ Rien.
- ➔ De ne plus faire perdurer une instance qui renforce la posture de l' élu comme individu tout puissant.

7

### Mais, si on arrêterait, on perdrait :

- ➔ Un espace pédagogique entre élus et habitants-es.
- ➔ Un espace de dialogue entre habitants-es.
- ➔ Un lieu dans lequel les habitants-es peuvent parfois s'engager.

## Préconisations / Leviers

Les conseils de quartier sont des instances dont le fonctionnement mériterait d'être revu dans la mesure où, comme leur constitution se base sur le volontariat, ce sont toujours les mêmes personnes que l'on retrouve. Il y a donc une question de représentativité. Par ailleurs, un travail est à faire sur les missions, le rôle et la fonction des conseils de quartier. Effectivement les participants-es à l'atelier remarquent que bien souvent, les conseils de quartier se superposent avec d'autres instances (comme les conseils citoyens), ce qui crée des incompréhensions chez les habitants-es. Les participants-es préconisent également que les propositions, qui émergent d'un conseil de quartier, soient portées à l'ordre du jour du conseil municipal. Les habitants-es devraient être informés plus régulièrement des décisions prises.

Les conseils de quartier devraient mieux s'adapter à la réalité des territoires et afficher clairement que leur objectif est d'informer uniquement. A l'heure actuelle, les conseils de quartier sont plutôt une illusion de démocratie qui risque de mettre en sommeil le pouvoir d'agir et d'organisation.

L'animation d'un conseil de quartier demande des compétences qui ne sont pas toujours maîtrisées par les animateurs-rices.

## Les conseils citoyens

Les conseils citoyens ont été créés par la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite Loi Lamy. Les conseils citoyens sont une instance de participation spécifiquement dédiée aux habitants-es des quartiers de la politique de la ville (dits QPV). La mise en place de ces instances a suscité des questionnements puisque, pour certains acteurs, elle posait des questions de représentativité, et de superposition par rapport aux instances déjà existantes.

### Ce que l'on gagnerait à arrêter les conseils citoyens :

- ➔ Du temps pour les bénévoles actifs.
- ➔ De ne pas avoir le point de vue des mêmes habitants-es en permanence.
- ➔ Plus de spontanéité.
- ➔ Plus de reconnaissance des habitants-es qui veulent s'exprimer en dehors d'une instance.
- ➔ De devoir justifier sans cesse l'utilité d'un conseil citoyen.
- ➔ De pouvoir travailler davantage en mode projets avec les habitants-es.
- ➔ De l'anonymat.
- ➔ De l'énergie pour les participants-es et les animateurs qui s'essouffent et se découragent.
- ➔ Un retour de confiance entre habitants-es et institutions puisqu'il n'y aurait plus d'instance qui peut être vécue comme une instance qui instrumentalise les habitants-es et qui n'a pas d'effets sur leur quotidien malgré ce qu'ils et elles expriment.
- ➔ Retrouver d'autres espaces et d'autres moments pour d'autres formes de participation (porte à porte, collectif etc.).
- ➔ Cesser de renforcer les reproduire des rapports de pouvoir.
- ➔ De ne plus mettre les associations animatrices dans des postures inconfortables.

### Ce qu'on l'on perdrait à arrêter les conseils citoyens :

- ➔ La non réalisation des projets initiés par le conseil citoyen.
- ➔ L'expression directe des habitants-es et la liberté de parole.
- ➔ Le pouvoir d'agir direct et la reconnaissance des habitants-es.
- ➔ Du réseautage et des interactions.
- ➔ Le contact direct entre membres des conseils citoyens et habitants.
- ➔ Un lieu de lien social.
- ➔ Le fait que le conseil citoyen joue un rôle de médiation entre les habitants-es et les autres acteurs du territoire.
- ➔ Une instance démocratique.
- ➔ La seule instance de co-construction du contrat de ville.
- ➔ Un lieu où réunir des personnes qui ont des revendications.
- ➔ Un lieu de régulation sur le quartier entre différents acteurs.
- ➔ Un lieu qui permet la remontée des problématiques/photographie du territoire.
- ➔ Une instance de transmission d'information.
- ➔ Une instance qui permet un suivi dans le temps.

### Préconisations / Leviers

Pour fonctionner, le conseil citoyen nécessite des compétences qui ne sont souvent pas assez mises en avant. Durant la journée du 5 décembre 2024, les participants-es aux ateliers ont ainsi pu insister sur l'importance de l'animation et du cadre de fonctionnement de chaque réunion. Par ailleurs, il semble important que les habitants-es, au démarrage d'un conseil citoyen, puissent avoir la possibilité

de participer à la création de la charte de fonctionnement et du règlement intérieur. Cela permet de discuter collectivement des règles du jeu.

Par ailleurs, il semble également nécessaire que les objectifs du conseil citoyen soient définis collectivement, y compris avec les institutions. A quoi le conseil citoyen doit-il servir ? Est-ce une instance de co-construction ? D'information ? Quelles sont les missions d'un conseil citoyen par rapport à un conseil de quartier ? ou par rapport au comité d'usager du centre socioculturel ? Ce sont autant de questions auxquelles il faut apporter des réponses claires et collectives.

Enfin, les participants ont insisté sur le côté convivial du conseil. Il s'agit de réunir les habitants-es dans des lieux agréables, de veiller au langage utilisé (pas de langage institutionnel).

## Le fond de participation des habitants-es

Lors de l'atelier sur le fond de participation des habitants-es (FPH), l'ORIV s'est rendu compte que ce dispositif était fortement méconnu. Durant un grand moment, les échanges se sont centrés sur la compréhension, en tant que tel, du dispositif. Plusieurs éléments de cadrage ont ainsi été posés :

Le FPH est un outil pour encourager la mise en place d'initiatives citoyennes de manière souple et rapide. Derrière la mise en place du FPH, il y a une idée de « laisser faire » plutôt que de « faire pour ». Ainsi, il permet d'éviter la logique d'appel à projet et les procédures de demande de subvention et vient donc en complément des modalités traditionnelles de financements (via l'appel à projet du contrat de ville notamment). Le FPH est un outil à disposition des habitants-es et au service du projet de territoire. Le FPH ne peut pas être utilisé comme moyen de financement du fonctionnement du conseil citoyen ou autre instance participative.

Les partenaires financeurs du fond sont à minima l'Etat, la collectivité et éventuellement d'autres partenaires du type CAF ou Région. Ce sont eux qui définissent le montant de l'enveloppe et qui peuvent décider d'en déléguer la gestion à un comité ou à une association. L'association gestionnaire devient alors responsable administrative et financière du fond. L'association peut préexister, être le conseil citoyen, ou être créée spécialement pour la gestion du fond. Les FPH peuvent également être gérés directement par la commune ou l'EPCI, mais il n'est pas possible qu'un seul individu le gère.

Un comité de sélection est mis en place par la structure gestionnaire (composée de représentants de l'Etat et de l'ensemble des partenaires du fond). Ce comité décide de la sélection des projets et du montant qui leur sont alloués. Généralement, des habitants-es participent à ce comité. Le FPH repose sur un règlement intérieur qui peut être construit en lien avec les habitants-es.

Les projets retenus doivent être présentés lors du comité de pilotage du contrat de ville afin de valoriser les actions portées par les habitants.

Le FPH peut s'appliquer en dehors de la géographie prioritaire de la politique de la ville mais sur des crédits de droit commun de la collectivité et de l'Etat.

Lors de l'atelier, malgré l'apport d'éléments de définition et de cadrage et malgré le fait que parmi les participants-es, certains-es portaient un FPH, cet objet s'est révélé être insaisissable pour beaucoup. Ainsi, pour plusieurs personnes, le FPH vient rajouter de la complexité en créant une usine à gaz pour le montage de projets plutôt simples. Pour d'autres, il permet justement de contourner la logique d'appel à projet et facilite donc le déblocage de fond pour le financement de petites actions portées par des habitants-es.

## INTERVENTION DE PASCALE BUDIN

*Ce texte est issu de l'intervention de Pascale Budin. Il n'est pas la retranscription de l'intervention orale mais en reprend les éléments clefs.*

Pascale Budin est coordinatrice des Ateliers du Croisement des savoirs et des pratiques à ATD Quart Monde.

A l'origine, le mouvement ATD Quart Monde a été monté par des personnes qui vivaient en bidonville sur un principe du refus de la misère. Pour ATD Quart Monde, la grande pauvreté n'est pas une fatalité et il est nécessaire d'arrêter de faire peser la culpabilité sur les pauvres. Afin de travailler en ayant la meilleure compréhension possible des situations, ATD Quart Monde considère que les professionnels, pour construire les politiques publiques, ont besoin de l'expertise des personnes en situation de grande précarité pour :

- Refuser la fatalité de la misère.
- Refuser la culpabilité qui pèse sur ceux qui subissent la misère.
- Refuser le gâchis humain et spirituel provoqué par la misère.

La démarche du croisement des savoirs a été créée pour travailler à une société plus juste. Travailler avec les personnes en situation de grande pauvreté, c'est également agir pour l'ensemble de la société. La démarche, en tant que telle, a été pensée dans les années 1980, suite à un colloque de l'UNESCO, où Joseph Wresinski, fondateur de l'association « Aide à Toute Détresse » (ATD) en 1957<sup>1</sup>, interpelle des universitaires sur l'importance de prendre en compte les plus pauvres. La démarche se structure alors tout au long des années 1990 et 2000 pour finalement aboutir à la naissance d'une Charte des savoirs et des pratiques, en 2001. Cette charte émerge de trois types de savoirs : celui des universitaires, celui des professionnels, et celui des personnes ayant vécu la grande pauvreté. Cette démarche se base sur plusieurs préalables :

- Être porteur d'une volonté de changement.
- Reconnaître le fait que chacun est porteur de savoirs.
- Accepter un cadre de travail exigeant car ce cadre est libérateur. Notamment, afin de faciliter l'appropriation du processus par tous, des règles sont mises en place comme le fait de ne pas utiliser de sigles ou de s'exprimer dans la simplicité. Un travail sur les représentations de mots employés est également engagé afin d'aligner tout le monde sur le même langage.

La démarche du croisement des savoirs et des pratiques repose sur un principe apparemment simple : travailler avec les personnes sur des sujets qui les concernent directement. Les temps de travail sont organisés en groupes de pairs et concernent un territoire, qui est envisagé comme un lieu de vie sensible. Ils sont distingués en trois phases : chaque groupe de pairs travaille ensemble, puis des rencontres entre groupes de pairs sont organisées, pour ensuite retravailler en groupe de pairs. Cette démarche nécessite donc de se donner le temps de la compréhension et de prendre soin du déroulement de la démarche. Il est effectivement nécessaire de l'adapter au rythme des personnes les plus en difficultés, ce qui induit pour les animateurs-trices (-on épicène ?) de bien connaître les situations des personnes avec qui ils ont été elles travaillent. Par ailleurs, chaque étape de la démarche nécessite de rendre visible le travail réalisé. Il est question de co-produire les résultats de chaque étape.

<sup>1</sup> Joseph Wresinski (1917 – 1988) est un prêtre français engagé pour la défense et la reconnaissance des plus pauvres. Il fonde l'association « Aide à Toute Détresse » (ATD) en 1947 avec plusieurs familles d'un camp de sans-logis de Noisy-le-Grand. En tant que membre du Conseil économique et social de la République française (à partir de 1979) il rédige un rapport intitulé « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » qui sera adopté le 11 février 1987. Ce rapport insiste sur la nécessité de reconnaître la grande misère comme une violation des droits de l'homme, et insiste sur la nécessité d'associer les plus précaires comme partenaires à la construction de solutions à mettre en œuvre dans les politiques publiques visant à réduire la grande précarité.

## FORUM DES INITIATIVES

Espaces « initiatives »	Description
<p style="text-align: center;"><b>Paroles d'habitants-es des quartiers populaires</b></p> <p>Myrtille LEY, Centre socioculturel de Saint-Dizier et Pascal PESNEL, Union régional des centres sociaux Grand Est</p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:mley@mairie-saintdizier.fr">mley@mairie-saintdizier.fr</a></p>	<p>Depuis 2011, la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France et le Réseau national des centres de ressources politique de la ville, publient tous les deux ans un rapport intitulé « Paroles d'habitants-es des quartiers populaires ». Ces rapports s'appuient sur la récolte de paroles d'habitants-es des quartiers populaires, à travers des rencontres organisées dans des centres sociaux de toute la France. A travers cette expérience, il s'agit de voir comment, à partir d'une démarche de mobilisation de parole d'habitants-es, il est possible de faire entendre la voix des quartiers et d'interpeller les pouvoirs publics.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Le conseil de développement durable du Grand Nancy, une volonté de démocratie contributive</b></p> <p>Guy DIDIER, Conseil de développement durable du Grand Nancy</p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:guy.didier@free.fr">guy.didier@free.fr</a></p>	<p>Les conseils de développement (Codev) sont des instances de « démocratie participative » mises en place de façon obligatoire (Cf la loi Voynet du 25 juin 1999, plusieurs fois modifiée ou complétée depuis) dans les intercommunalités (EPCI) de plus de 50 000 habitants. Le mode d'organisation des Codev est libre. C'est ainsi que celui de la Métropole du Grand Nancy, qui a choisi de s'intituler « Conseil de développement durable » (en acronyme, C3D), a mis en place un mode de gouvernance visant une expression démocratique la plus poussée possible.</p> <p>Au travers de cette expérience, les questions suivantes ont-été abordées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pourquoi parler de « démocratie contributive » plutôt que de « démocratie participative » ?</li> <li>▪ Comment passer de la « consultation » à la « co-construction » des politiques publiques locales ?</li> </ul> <p>Comment mettre l'enjeu démocratique au cœur du débat public ?</p>
<p style="text-align: center;"><b>Appartements-témoins, spectacle immersif en résidence vouée à la démolition</b></p> <p>Lucile RIMBERT, Cie Lu<sup>2</sup>, Grand Est</p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:lu2.compagnie@gmail.com">lu2.compagnie@gmail.com</a></p>	<p>Au sein d'une résidence vouée à la démolition, « Appartements-témoins » est une création en appartement qui suit une voisine fictive dans son lieu de vie, où chaque pièce contient un dispositif mémoriel : installation sonore, scénographique ou de vidéo-mapping. Ce spectacle s'écrit à partir de la mémoire et du quotidien recueillis auprès d'habitants-es lors de tournages préalables. Cette expérience a permis de comprendre le processus de récolte de parole d'habitants-es et la manière dont ces paroles ont été travaillées.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Le Streetalbum, album collector sur l'image d'un quartier</b></p> <p>Lucile RIMBERT, Cie Lu<sup>2</sup>, Grand Est</p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:lu2.compagnie@gmail.com">lu2.compagnie@gmail.com</a></p>	<p>Le Streetalbum, album de vignettes autocollantes sur l'image et la mémoire d'un quartier, propose une vue à taille humaine du quartier. Sélectionnés par les habitants, les lieux se déclinent page après page et une chasse à la vignette accompagne sa distribution. La présentation de ce projet est revenue sur cette démarche d'aller-vers.</p>

<p><b>Pétitions citoyennes et actions de la direction de la Participation Citoyenne</b></p> <p>Clément GIRARD, Ville de Strasbourg</p> <p><a href="mailto:clement.girard@strasbourg.eu">clement.girard@strasbourg.eu</a></p>	<p>Les pétitions citoyennes, c'est le dispositif d'interpellation directe des élu-es de la ville de Strasbourg. Tout sujet d'intérêt public communal et/ou relevant de la compétence du conseil municipal de Strasbourg sont acceptés. A 50 signatures, une rencontre est assurée avec les élu-es. A 1400 signatures, la pétition est proposée à la Maire de Strasbourg pour être inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal.</p> <p>La Direction de la Participation Citoyenne met en place des outils de démocratie locale comme les pétitions (mais pas que !), à l'échelle de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg. Elle développe également une expertise et des ressources pour outiller les acteurs du territoire dans le déploiement de leurs démarches participatives.</p>
<p><b>Table de quartier / projet de territoire : expériences à la Montagne Verte</b></p> <p>François PORTAL, Centre socioculturel de la Montagne Verte, Strasbourg</p> <p><a href="mailto:f.portal@cscmontagneverte.asso.fr">f.portal@cscmontagneverte.asso.fr</a></p>	<p>Que ce soit à travers l'expérimentation de la mise en place d'une table de quartier visant à proposer un espace de démocratie locale réactif et inclusif ou à travers la coopération entre la Ville de Strasbourg et le Centre socioculturel pour construire avec les habitants et les acteurs locaux une feuille de route pour le quartier, la Montagne Verte a été ces dernières années un territoire d'interrogations et d'expériences sur la place des habitants dans la construction et le développement social d'un quartier singulier, à la sociologie diverse.</p> <p>A travers le regard d'un acteur associatif, la présentation a interrogé les réalités et enjeux de la démocratie locale sous le prisme de ces expériences, leurs réussites et leurs failles.</p>
<p><b>Quand les habitants-es montent un café solidaire</b></p> <p>Michèle SEGALUT et Michelle GLAUDINETTE, Conseil Citoyen de Toul</p> <p><a href="mailto:michele.segault@gmail.com">michele.segault@gmail.com</a> <a href="mailto:michelle.glaudINETTE@orange.fr">michelle.glaudINETTE@orange.fr</a></p>	<p>Quoi de mieux que d'avoir un espace de proximité ouvert aux envies des habitants-es et aux usages multiples, un espace de convivialité et créer ainsi des réflexes participatifs et d'engagement ? L'importance du café comme lieu de sociabilité, n'est plus à démontrer : le café, c'est le repaire des solitaires autant que des copains, des amis, l'endroit idéal pour lire et s'amuser, débattre ou se taire. L'absence de commerce de proximité et de lieux de rencontres sur le quartier était un réel manque pour les habitants qui souhaitaient avoir un lieu ouvert à tous, un lieu d'animation de la vie sociale et culturelle, un lieu proche et facile d'accès car beaucoup de familles ne sortent pas, ailleurs que dans les lieux institutionnels.</p> <p>L'esprit du café se veut participatif, il s'agit de « faire avec » dans une démarche d'entraide mutuelle où les adhérents ont la possibilité d'un engagement solidaire au profit de tous.</p>
<p><b>Décrypter les projets sous l'angle du pouvoir d'agir et prendre en compte la pluralité des engagements bénévoles et militants</b></p> <p>Claire DONNET, Association Par ENchantement, Strasbourg</p> <p><a href="mailto:egalite@parenchancement.org">egalite@parenchancement.org</a></p>	<p>PAR ENchantement est le centre social de Koenigshoffen Est. Afin de ne pas perdre de vue son projet associatif centré sur le pouvoir d'agir des habitant.es, il a construit avec l'aide d'une formatrice et par groupes de travail réunissant salarié.es, bénévoles et membres du CA, un premier outil permettant d'appréhender chaque projet par l'entrée de la participation des habitant.es. Un second outil recense la pluralité des formes d'engagement bénévole et militant que peuvent occuper ceux qui font vivre l'association et qui sont toutes nécessaires à son bon fonctionnement.</p>

<p><b>Quand des mamans deviennent des actrices incontournables d'un quartier</b></p> <p>Zakia EL WAHABI, Association Mon petit Nid, Strasbourg</p> <p><a href="mailto:monpetitnid@outlook.com">monpetitnid@outlook.com</a></p>	<p>Cette association existe depuis 14 ans. Elle était auparavant implantée dans un autre quartier. Lorsqu'elle a déménagé à l'Esplanade, ses membres ont constaté, avec les mamans et parents d'élèves, qu'il n'y avait pas de tissu associatif dans le quartier, et que les mamans avaient beaucoup de difficultés à tisser des liens entre elles et avec les autres habitants-es.</p> <p>L'association souhaite vraiment créer un espace de convivialité et de solidarité, pour que son quartier soit un lieu où il fait bon vivre.</p> <p>Bien qu'elle dispose de peu de moyens, elle met tout en œuvre pour répondre aux demandes des habitants-es et favoriser les échanges.</p> <p>« Je crois profondément au pouvoir des mères, et je suis convaincue que c'est grâce aux femmes et aux mamans que nous pourrions amorcer un véritable changement ».</p>
<p><b>Accompagner les jeunes et les familles pour les choix d'orientation</b></p> <p>Dragan TERZIC, Maison pour Tous de Woippy (MPT)</p> <p><a href="mailto:draganterzic52@outlook.fr">draganterzic52@outlook.fr</a></p>	<p>La Maison pour tous (MPT) de Woippy, commune de 15.000 habitants-es en Moselle, avec trois QPV, est à l'origine de la mise en place du conseil citoyen de la commune. Le Conseil citoyen a été constitué après tirage au sort. Le conseil citoyen et la MPT ont présenté deux projets majeurs orientés vers les familles et le travail en partenariat avec les écoles et les collèges autour de l'éducation à l'image et de l'inclusion des familles dans les différentes instances scolaires où leur place est souhaitée, notamment dans le cadre de l'orientation à la sortie de la 3ème.</p>
<p><b>Expérience vécue à Saint-Dizier</b></p> <p>Leila ABA, Ville de Saint-Dizier et Grand Saint-Dizier</p> <p><a href="mailto:laba@mairie-saintdizier.fr">laba@mairie-saintdizier.fr</a></p>	<p>Les mécanismes de participation citoyenne peuvent contribuer à une meilleure inclusion des jeunes, notamment ceux vivant dans des contextes socio-économiques précaires. Ces deux dynamiques sont intimement liées, car les jeunes représentent une part importante de la population des quartiers populaires, et leur engagement est essentiel pour le développement de leur communauté et la réussite des politiques publiques. Ainsi, engager activement la jeunesse dans des dispositifs participatifs représente une opportunité pour construire des quartiers plus résilients et dynamiques. Il a été proposé d'échanger sur différents projets réalisés, alliant habitants et jeunes sur le territoire Bragard comme par exemple : « la grande finale régionale de l'école des champions, le Service Information Jeunes, les réunions de quartiers et un projet en cours de réalisation » parole d'enfants avec le Dr Hoffman pédiatre à la retraite de la ville de Saint-Dizier.</p>

## MISE EN PERSPECTIVE. MURIELLE MAFFESSOLI, DIRECTRICE DE L'ORIV



La portée démocratique des dispositifs de participation est régulièrement questionnée. Même s'ils sont critiqués et loin d'être optimum, ces dispositifs obligent à ouvrir des espaces de dialogue. Aucun dispositif de participation ne peut garantir la démocratie à lui seul, mais elles permettent de se poser des questions, avec les habitants-es, qui n'auraient pas forcément été posées dans d'autres cadres. On se rend compte qu'au niveau local, de nombreuses initiatives se développent – la preuve en est avec les initiatives proposées lors du forum de l'après-midi. Ainsi, c'est peut-être par le local que les réponses sont à chercher. La question reste alors de comprendre comment se saisir de ces initiatives pour en faire des moments renforçant la démocratie locale.

Au travers de l'intervention d'Adeline De Lépinay, il a été possible de se rendre compte de l'importance des notions de liberté et d'égalité dans le traitement démocratique de nos sociétés. Ces deux notions sont à travailler tant individuellement que collectivement. Il s'agit alors de trouver des modes d'organisation qui rassemblent autour de sujets communs.

La participation des habitants-es est également une question d'écoute et de respect du besoin des habitants-es, ce qui induit de cesser l'injonction à la participation dans les cadres qui sont proposés. Les habitants-es ont le droit de ne pas participer à ce qui est proposé et pour autant cela ne veut pas dire qu'ils-elles ne sont pas engagés-es par ailleurs. Il est important de reconnaître les différents endroits et les différentes formes d'engagement.



Siège : 1 rue de la Course - 67000 Strasbourg  
Antenne : 11 rue M-J Baillia-Rolland 51100 Reims  
Tél. 03 88 14 35 89 - [contact@oriv.fr](mailto:contact@oriv.fr)

Directrice de publication : Murielle Maffessoli  
Auteure de la synthèse : Laetitia Rocher  
Mise en page : Céline Albert

Date de publication : mars 2025

**L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville** est une association qui intervient sur l'ensemble du territoire de la région Grand Est. Elle se donne pour mission d'agir en faveur de l'intégration, du développement social urbain et de la lutte contre les discriminations, en intervenant sur les enjeux sociaux et les politiques publiques. Elle soutient et accompagne des habitants-es et des élus-es, des acteurs institutionnels, des professionnels-les et des associations. Elle produit et met à disposition des connaissances et des ressources, anime des temps collectifs et interpelle les acteurs sur les enjeux qu'elle repère.

Plus d'informations sur : <http://www.oriv.org> et les réseaux sociaux  

**Scoop.it!** Suivez l'actualité de la [politique de la ville](#)

Suivez l'actualité de [l'immigration, l'intégration et la lutte contre les discriminations](#)

Suivez l'actualité sur [la laïcité](#)